

BUREAUX INTERNATIONAUX  
RÉUNIS POUR LA PROTECTION  
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE, SUISSE

# BIRPI

UNITED INTERNATIONAL  
BUREAUX FOR THE PROTECTION  
OF INTELLECTUAL PROPERTY  
GENEVA, SWITZERLAND

## COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, CINQUIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FIFTH SESSION

(Genève, 18-21 décembre 1967)  
(Geneva, December 18 to 21, 1967)

### RAPPORT SUPPLEMENTAIRE SUR LES ACTIVITES DES BIRPI DEPUIS JUILLET 1966

---

1. Le présent document est soumis à l'attention du Comité de Coordination interunions en relation avec le document CCIU/V/3, et à celle de la Conférence de Représentants de l'Union de Paris en relation avec le document CR/II/4.

#### QUESTIONS INTERESSANT L'ENSEMBLE DES BIRPI

##### Accord de travail

2. Un accord de travail a été conclu entre les BIRPI et le Bureau international du Travail (BIT), par échange de lettres datées respectivement des 31 mai et 9 juin 1967 (voir La Propriété industrielle, 1967, page 203).

##### Assistance aux pays en voie de développement

3. Le Gouvernement du Soudan a invité le Directeur des BIRPI à des consultations sur des réformes législatives dans le domaine de la propriété intellectuelle. En mai 1967, le Directeur des BIRPI a passé une semaine à Khartoum et y a travaillé avec un Comité du Gouvernement soudanais, comprenant l'"Attorney General" du Soudan, à l'adaptation aux besoins de cet Etat de la Loi-type sur les marques des BIRPI. D'autres consultations ont eu lieu au sujet de l'adoption possible d'une loi sur le droit d'auteur par le Soudan.

Programme de stages

4. A la date du présent document, la situation du programme de stages pour 1967 dans le domaine de la propriété industrielle, en faveur des fonctionnaires gouvernementaux des pays en voie de développement, était la suivante (les informations qui suivent remplacent le paragraphe 69 du document CCIU/V/3) :

a) Des stages complets avaient été effectués à Londres et à Manchester par un fonctionnaire du Ghana, à Londres par un fonctionnaire du Soudan, à Washington par un fonctionnaire du Kenya, et à Dublin par un fonctionnaire du Malawi.

b) Des stages avaient commencé, mais n'étaient pas encore terminés, à Madrid, par un fonctionnaire du Guatemala, et à Washington, par un fonctionnaire de l'Inde.

c) Un stage à Canberra a été approuvé, mais n'a pas encore commencé, en faveur d'un fonctionnaire de l'Ouganda.

5. Les BIRPI ont pris à leur charge les frais de voyage et de séjour des stagiaires, à l'exception de ceux du stagiaire du Kenya. La plus grande partie de ces derniers frais ont été supportés par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

## UNION DE PARIS POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Nouveau Membre de l'Union de Paris

6. Malte a adhéré à l'Acte de Lisbonne de la Convention internationale pour la protection de la propriété industrielle (Union de Paris), avec effet au 20 octobre 1967.

ARRANGEMENT DE MADRID POUR LA REPRESSION DES  
INDICATIONS DE PROVENANCE FAUSSES OU FALLACIEUSESAdhésions à l'Acte de Lisbonne

7. Les Etats suivants, déjà parties à des Actes antérieurs de cet Arrangement, ont adhéré à l'Acte de Lisbonne de 1958 : Hongrie (23 mars 1967), Irlande (9 juin 1967), Israël (2 juillet 1967) et Maroc (15 mai 1967). Les dates indiquées entre parenthèses sont celles auxquelles les adhésions ont pris effet.

Acte additionnel de Stockholm

8. Lors de la Conférence de Stockholm de la propriété intellectuelle de 1967, cet Arrangement a été complété par un Acte additionnel.

/FIN/